Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260322-D26_22_03_0003-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 22 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt deux mars à dix-huit heures, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, Maire élu et installé le 22 mars 2026

Présents : Yann BOURGES, Delphine CALVEZ, Pierre GAUTIER, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Bénédicte LABAT, Hervé LE BRIS, Emile MONFORT, Emmanuel POULAIN, Eloïse RICHARD, Marion ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Date de convocation : 18 mars 2026

Délibération N° 22-03-0003 - Objet : Élection des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les adjoints élus prendront rang dans l'ordre de la liste déposée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et les articles L.2122-7-2 ; Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, une seule liste paritaire de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée, les postulants sont : Monsieur Hervé LE BRIS et Madame Bénédicte LABAT;
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement de celui-ci a donné les résultats ci-après :

- **Premier tour de scrutin :**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 6

La liste d'Hervé LE BRIS a obtenu 11 voix

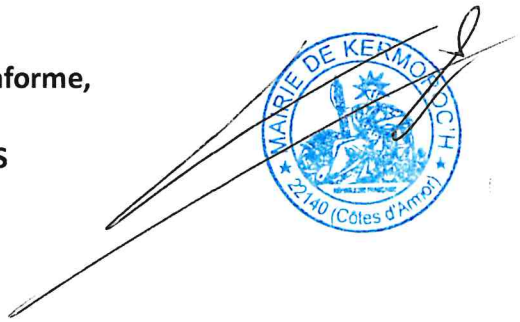
Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260322-D26_22_03_0003-DE

Délibération N° 22-03-0003 - Objet : Élection des Adjoints (suite et fin)

- Monsieur Hervé LE BRIS est proclamé 1er Adjoint au maire et immédiatement installé.

- Madame Bénédicte LABAT est proclamée 2e Adjointe au maire et immédiatement installée

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 23 mars 2026
et de la publication le 23 mars 2026.

